



PROWEIN 2022, 27 au 29 mars, DÜSSELDORF OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Après deux années sans salon, PROWEIN 2022 se prépare et doit se tenir du 27 au 29 mars 2022 à Düsseldorf.

Le CIVP collabore à nouveau avec Business France pour la réservation de surface sur le Pavillon France. Messe et Business France ont avancé la date d'inscription pour les exposants et nous devons communiquer dès que possible la surface souhaitée. Depuis de nombreuses années la surface attribuée aux Vins de Provence n'a pas augmenté malgré nos demandes et cette année encore nous espérons disposer de plus de 356 m² pour accueillir plus d'exposants.

Ainsi nous vous proposons la même configuration qu'habituellement pour les Salons internationaux et ouvrons les inscriptions pour disposer d'un espace individuel sur le Pavillon Vins de Provence. Le nombre de places est limité, une liste d'attente sera ouverte et nous ne serons en mesure de vous confirmer définitivement votre inscription qu'après le retour de Business France sur la surface attribuée.

Les espaces Vins de Provence aménagés et gérés par le CIVP :

- **Un Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et l'ensemble des stands constitue l'espace collectif aménagé et décoré par le CIVP.
- **Un Espace Dégustation Vins de Provence** : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP et des sommeliers. Nous espérons que cet espace sera un espace de dégustation libre mais selon le protocole sanitaire établi il pourra devenir un Bar Vins de Provence

Les modalités d'inscription pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2021.

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

Le CIVP propose aux entreprises **2 formats de stand** :

1. **UN STAND « STANDARD » d'environ 6.5m²** équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique ...), une cave à vin, un espace rendez-vous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...). Le stand standard peut être partagé par deux entreprises, cf regroupement d'entreprises.
2. **UN MINI STAND d'environ 3.5 m²** qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (pour 2 entreprises)

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise, ce « regroupement » permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. Le coût d'un stand partagé est celui d'un stand standard plus les droits d'inscription demandés par l'organisateur soit 250€.

L'enseigne sur stand disposera des deux logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule entreprise réalise l'inscription et le paiement en ligne et informe le CIVP par mail à hgarcia@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre entreprise qui partagera le stand.

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

Stand « MINI » : 3200€ HT / 3840€ TTC

Stand « STANDARD » : 5100€ HT / 6120€ TTC

STAND STANDARD PARTAGÉ (regroupement de 2 entreprises) : 5350€ HT / 6420€ TTC (250€ HT supplémentaire de droit d'exposant demandé par l'organisateur)



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, l'espace attribué dans la réserve collective, la mise à disposition de verres avec l'assistance lavage et les frais d'exposant indirect.

2. IGP COMPLÉMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence et Côtes de Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu, La Londe et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand.

Les vins de catégories **IGP tranquilles ou effervescents** ne relevant pas du CIVP **mais issus du territoire**, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de **500€ HT (600€ TTC)**.

MODALITÉS et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des événements du CIVP ! Pour rappel vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et sur les factures CIVP) et votre mot de passe, si vous l'avez oublié redemandez en un en ligne et nous vous en enverrons un nouveau.

Attention la date limite d'inscription est fixée au vendredi 2 juillet et les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. En cas de désistement après le 30 juillet les règlements adressés au CIVP seront conservés.

ETAPE 1/ INSCRIPTION EN LIGNE **A PARTIR DE JEUDI 24 JUIN 15H**

[→ INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI ←](#)

1. **Remplir le formulaire** en ligne en sélectionnant le format de stand sélectionné
2. **Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions**
3. **Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à hgarcia@provencewines.com**
4. Clôture des inscriptions le vendredi 2 juillet.

ETAPE 2/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles. Les confirmations d'inscription seront envoyées après confirmation de la surface attribuée par Business France et après réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP.

En cas d'annulation ou report du salon pour raison sanitaire, les conditions de participation vous seront précisées par mail selon le cadre donné par Messe et Business France.

LOGISTIQUE TRANSPORT

- **Groupage** : Afin de faciliter la logistique, le **CIVP organise un groupage** chez son transporteur international, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises Provence et les vins de l'Espace Dégustation Libre avec une **refacturation des coûts** en fin de salon au prorata du nombre de cartons.
- **Réception des vins sur stand** : le jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité. Attention : en offrant ce service complémentaire, **le CIVP ne prend en aucun cas la responsabilité d'un carton manquant à votre arrivée sur stand**. La présence des exposants lors du montage est vivement conseillée pour la mise en place du stand et la mise au froid des vins.

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter Hélène GARCIA au 04 94 99 50 17 – email : hgarcia@provencewines.com

Brice EYMARD
Directeur Général du CIVP

PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE